

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2011

Le sept mars 2011 à vingt heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Jacques BORDENAVE, Eric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT. Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Christophe CARRERE.

Procurations : Jean-Louis VILLE à Jean-Marc DAUPHINOT, Françoise HURABIELLE PÉRÉ à Elisabeth LAHORE.

Absents ou excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE

Secrétaire de séance : Jean-Marc DAUPHINOT

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur Jean-Marc DAUPHINOT est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Le Conseil Municipal décide de mettre à la location l'ancien appartement de La Poste à compter du 1^{er} avril 2011 et fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 670 euros hors charges (unanimité).
- Il décide de mettre en vente un bâtiment communal à usage commercial situé dans la zone artisanale, actuellement vacant, au prix de 250 000 euros et charge le Maire de procéder à son aliénation (unanimité).
- Le Conseil municipal accepte de signer une convention tripartite avec la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées et le centre social de la Commune afin de mettre en place le programme « @ateliers multimédias » qui permettra aux Mazérois de bénéficier gratuitement d'actions de formation directement au centre social de la Commune sans avoir à se déplacer à la Cyberbase de Pau ainsi qu'un accès libre 4 heures par semaine (unanimité).
- Enfin le Conseil municipal était amené à se prononcer sur le projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Le Conseil municipal n'est pas d'accord sur la déclinaison territoriale qui est faite du PLH sur le territoire de la Commune de Mazères-Lezons. Aussi il émet un avis favorable sur le projet de PLH qui lui est présenté **sous réserve** que le volet territorial soit renégocié et modifié avant son adoption définitive du document par le Conseil communautaire, afin de tenir compte du projet de développement urbain de la Commune de Mazères-Lezons (9 voix pour et 8 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15